

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Mars 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane.

<b>OBJET :</b>	<b><i>Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local – Enveloppe I (FSIPL I)</i></b>
----------------	--

N° 2016 / 03 / 03

*Les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, visent à conforter les initiatives des collectivités territoriales, en matière d'investissement public.*

*Elles ont conduit à la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016, en faveur des projets portés par les Communes et leurs groupements.*

*L'article 159 de la loi de finances, crée pour 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement. Elle se décompose en deux enveloppes :*

*✓ 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et Intercommunalités.*

*✓ 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.*

*Parmi les projets éligibles à l'enveloppe 1, figurent les « Mises aux normes des équipements publics (notamment de mise en accessibilité) ».*

*Par délibération du 26 Novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé son Agenda d'Accessibilité Programmé et arrêté un programme d'intervention et son financement.*

*.../...*

*Ce programme est destiné à mettre en accessibilité l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps, en application de la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

*Les dossiers subventionnables au titre du FSIPL I doivent se réaliser dans les quatre ans pour pouvoir être comptabilisés dans le dispositif.*

*Aussi, il est proposé de prendre en compte la programmation 2016 – 2019 :*

**PROGRAMMATION AD'AP**

**Délibération 26/11/2015**

<b>Année 2016</b>	<i>montants HT</i>
Commerce St Emilien*	4 000 €
* en raison du changement probable d'exploitant, à procéder de façon concomitante avec les travaux	
Locaux Amiem (Place PMR+WC)	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

<b>Année 2017</b>	<i>montants HT</i>
Salles des fêtes Blain	6 900 €
Commerce Osmose	3 600 €
Hôtel de ville	16 910 €
Gite d'étape	1 050 €
Cour Mortier	5 750 €
Médiathèque	3 050 €
commerce St Omer	1 100 €
Port de Blain	5 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 560 €</b>

<b>Année 2018</b>	<i>montants HT</i>
Eglise de Blain	22 000 €
Eglise de St Emilien	900 €
Eglise de St Omer	5 600 €
Salle de la Pinsonnette	5 000 €
Camping	9 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 250 €</b>

.../...

<b>Année 2019</b>	<i>montants HT</i>
Salle Saint Roch	7 500 €
Perception	15 700 €
Salle des fêtes de St Emilien	8 600 €
Ecole maternelle	9 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 200 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES 2016-2019</b>	<b>135 010,00 €</b>

<b>Plan de Financement Prévisionnel</b>		
<b>Coût projet global 135 010 €HT</b>		
<b>Financement</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
<b>FSIPL I</b>	<b>40 503 €</b>	<b>30%</b>
<b>FSIPL II</b>	<b>67 505 €</b>	<b>50%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>27 002 €</b>	<b>20%</b>

*Vu l'article 159 de la loi n°2015 – 1785 du 29 Décembre 2015 – Loi de finances pour 2016.*

*Vu la circulaire du Premier Ministre du 15 Janvier 2016.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 Novembre 2015 adoptant le programme Ad'AP.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE l'opération présentée, telle qu'adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 26 Novembre 2015.*

*ARRETE les modalités de financement telles que présentées.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de financement correspondante et à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 1<sup>er</sup> Avril 2016  
Le Maire.

Pour le Maire,  
L'Adjoint suppléant,  
Nathalie GUINOT



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160331-CM-2016-03-03-  
DE  
Date de télétransmission : 01/04/2016  
Date de réception préfecture : 01/04/2016